

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 20 mars 2026

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	16 mars 2026	16 mars 2026
23	19	23		

**Délibération n° 2026 03 03 : Election des adjoints**

L'an deux mille vingt-six, **le vendredi 20 mars** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

**Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Joëlle GATINE, Jean-Luc PROQUIN, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Laurent VIVIER, Arnaud THOMAS, Cédric ROUSSEAU, Gwenaëlle DENIS, Sébastien ROCCHI, Benjamin HUMEAU, Delphine VINET, Clara FORGERIT, Marie-Thérèse DUBOIS, Alain BRASSEAU.**

**Membres absents non représentés : Néant**

**Membres absents représentés : Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN), Monique FRADET (donne pouvoir à Sébastien ROCCHI) Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Hervé THOPRIEUX), Jean François MALTERRE (donne pouvoir à Alain BRASSEAU).**

**Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ**

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-7-2,

**Considérant** que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste, ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins	23
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

- Liste conduite par Mme Isabelle DUMONT 22 voix

La liste conduite par Mme Isabelle DUMONT, ayant obtenu la majorité absolue, les candidats figurant sur ladite liste ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Valérie RIVÉ



SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 20 mars 2026  
Le Maire,  
Christophe FOLOPPE

**Affiché, publié et envoyé au Contrôle de Légalité le 23 mars 2026**